



Expulsion du gymnase de la Poterie : Les solutions d'hébergement pour toutes les personnes exilées doivent être trouvées !

L'expulsion des personnes exilées du gymnase de la Poterie a eu lieu ce matin 30 mars 2022. Cette occupation qui durait depuis 2 mois était le fruit du manque de prise en charge de la Préfecture depuis l'été dernier, il y a plus de 9 mois.

La centaine de personnes qui s'y logeaient dont un tiers d'enfants se trouvaient là parce qu'elles·ils n'avaient pas d'autre solution.

Comment peut-on expulser des personnes et familles à la rue sans qu'aucune solution d'hébergement ne leur soit proposée à toutes et à tous ?

Depuis ces longs mois, la préfecture se refuse à mettre à l'abri les demandeurs et demandeuses d'asile et de fait ne respecte pas ses obligations légales en la matière y compris auprès des personnes vulnérables.

L'expulsion s'est déroulée au moment où les enfants de l'école attenante entraient en classe. Nombre de familles et personnel·le·s ont été choquées ; des parents ont dû subir une fouille de la part de la police sur place alors qu'elles·ils déposaient leurs enfants à l'école.

Ce spectacle n'était nullement nécessaire !

Il permet à la Préfecture de faire un coup de communication sur une expulsion mais pour rassurer qui ? Certainement pas les personnes exilées.

La mise à l'abri de toutes et tous les enfants du gymnase et leurs familles est une nécessité. Celle-ci a, encore une fois, été mal anticipée avant l'évacuation.

Ces multiples déplacements causent des ruptures de scolarité inacceptables pour les enfants.

Ce sont de solutions dont ont besoins tou·t·es les exilé·e·s :

- être mis à l'abri quels que soient leurs statuts et leur pays d'origine ;
- accéder à des logements dignes et pérennes ;
et pour les personnes sans-papiers :
- être toutes régularisées ;
- obtenir le droit de travailler afin de pouvoir vivre sans dépendre de personne.

L'urgence est de s'occuper des personnes dans le besoin, pas de les expulser.

à Rennes le 30 mars 2022